



CABINET DU PREFET

Bureau de la Communication Interministérielle

Évry, le 27 septembre 2018

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Création de la commune nouvelle « Le Mérévillois » entre les communes de Méréville et Estouches

Jean-Benoît Albertini, préfet de l'Essonne signera le vendredi 28 septembre 2018 l'arrêté portant création de la commune nouvelle « Le Mérévillois », issue de la fusion des **communes de Méréville et d'Estouches**, constituant ainsi une population totale de 3462 habitants.

Les communes nouvelles sont des regroupements de communes issus d'un consentement libre et volontaire des élus. Le cadre souple offert par la loi permet aux élus de redéfinir eux-mêmes l'échelon communal, dans sa dimension la plus adéquate pour régler avec efficacité les problématiques du quotidien des habitants.

L'État accompagne et facilite les projets de création de communes nouvelles.

Le siège de la commune nouvelle "Le Mérévillois" sera situé place de l'Hôtel de ville à Méréville. Les communes de Méréville et d'Estouches ont délibéré en faveur de la fusion les 2 et 9 juillet 2018.

La proximité géographique, sociale, professionnelle, institutionnelle et personnelle a conduit les élus à créer une commune nouvelle afin de :

- mutualiser les services indispensables au développement et à l'épanouissement des habitants,
- assurer une meilleure représentation de leur territoire et de ses habitants auprès de l'État, des autres collectivités ou établissements publics,
- maintenir et développer un service public de proximité .

Depuis deux ans, les communes travaillent ensemble à l'élaboration de cette fusion pour une concrétisation au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Cette évolution positive constitue la création de la 3<sup>ème</sup> commune nouvelle en Île-de-France après les communes nouvelles de Moret-Loing-et-Orvanne, le 1<sup>er</sup> janvier 2017 en Seine-et-Marne et la commune nouvelle d'Availles, le 1<sup>er</sup> janvier 2018 dans le Val-d'Oise.

La commune nouvelle « Le Mérévillois » sera la 1<sup>ère</sup> du département de l'Essonne, effective au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

À cette occasion, vous êtes cordialement invités à participer à cet événement qui se déroulera à l'Hôtel de ville de Méréville à 15h30.

#### Contacts presse Préfecture :

- Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la Communication Interministérielle :  
☎ 01 69 91 90 36 – 07 77 96 23 89 Fax 01 69 91 96 68 – mel [nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr](mailto:nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr)
- Catherine COURDURIE, Adjointe au Chef du Bureau :  
☎ 01 69 91 90 54 - 06 31 14 18 36 – Fax 01 69 91 96 68 – mel [catherine.courdurie@essonne.gouv.fr](mailto:catherine.courdurie@essonne.gouv.fr)